

PROCÈS VERBAL SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2023

Etaient présents:

M. GLAIZOL Denis, M. COUTURIER Dominique, M. REGAL Philippe, Mme REGAL Chantal, Mme DESBOS Monique, M. DESCHAMPS Christophe, M. MINODIER Florian, M. CHANAL Vincent, Mme FAURE-BASSANO Corine, M. REGAL Joël, M. MORFIN Marc, M. ANTOINE Keyne.

Absentes: Mme CHANTIER Christiane, Mme MONTET Véronique, Mme BUFFAT-CHAPELLE Annie.

Absente excusée: Mme MONTET Véronique.

Secrétaire de séance : Mme FAURE-BASSANO Corine.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
- Déclassement / reclassement d'un chemin à coin le haut
- · Aliénation d'une partie de voie communale à la grange de Rompion
- · Avenant au contrat de prévoyance avec la MNT
- Questions diverses

20h41: Monsieur le Maire ouvre la séance.

Approbation du PV de la séance du 29 septembre 2023 à l'unanimité.

<u>Délibération 042-2023 : Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)</u>

Vu l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT

Vu le budget communal,

Monsieur le Maire expose que le projet de restauration de la Tour Médiévale et dont le coût prévisionnel s'élève à 549 450.10 € HT soit 659 340.12 € TTC est susceptible de bénéficier de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 659 340.12 € HT

DETR: 219 780.04 €

Financement Région : 96 000 €



Tél. 04.75.06.70.64

Mail: mairie.@empurany.fr

1





Mécénat divers : 75 000 €

Autofinancement communal: 268 560.08 €

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant : deuxième semestre 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- d'arrêter le projet de restauration de la Tour Médiévale,

- d'adopter le plan de financement exposé ci-dessus,

- solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Délibération 043-2023 : Création d'une voie et classement dans le domaine public

Dans un souci de mise à jour des chemins ruraux de la commune, sur le cadastre, monsieur le Maire évoque le chemin situé à « coin le haut ». Le tracé actuel n'étant pas inscrit sur le cadastre, une mise à jour est nécessaire.

Compte tenu des nouvelles dispositions législatives issues de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022, autorisant l'échange de terrain d'emprise d'un chemin rural qui sont codifiées à l'article L 161-10-2 du code rural et de la pêche maritime,

Considérant les intérêts de la commune et son développement rural,

Il vous est demandé de vous prononcer sur la possibilité de réaliser un échange aux conditions de la loi afin de conserver la continuité de ce chemin rural.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- d'accepter la création de la voie dans le but de mettre à jour le cadastre
- que les frais de géomètres seront à la charge de la commune ;
- d'autoriser le maire à réaliser le dossier et la procédure, à signer les documents nécessaires.



Délibération 044-2023 : Aliénation d'une partie du domaine public

Monsieur le Maire rappelle la demande faite par la société AGROM, représentée par monsieur KLEIN, d'acquérir la partie de la voirie communale qui est située entre ses parcelles D457-D456 et D455. Il indique que la partie cédée ne portera préjudice à personne. La société AGROM étant propriétaire de toutes les parcelles aux alentours. Le 21 juillet 2023, une délibération de principe était prise dans ce sens (n°030-2023).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de déclasser et d'aliéner au profit de la société AGROM, le chemin rural au quartier dit « La Grange de Rompion ».
- Dit que le prix de vente est fixé à 1500€
- Précise que l'acte sera passé en la forme d'un acte administratif dressé par la SAS MURIEL RICHARD
 ADM 2 chemin de Leygas- 07300 GLUN
- Dit que les frais seront à la charge de la commune.
- Donne pouvoir à monsieur le maire pour signer tous documents nécessaires pour mener à bien les démarches nécessaires.

Délibération 045-2023 : AVENANT AU CONTRAT DE PREVOYANCE N° 007085-PVC

Le 1^{er} janvier 2020, la commune a souscrit un contrat de prévoyance collective garantie maintien de salaire pour les agents, dans le cadre de la convention de participation qui lie le centre de gestion de l'Ardèche à la Mutuelle Nationale Territoriale.

Depuis plusieurs années la MNT constate, une dégradation continue du risque, conséquence de l'augmentation du nombre d'arrêts et de leur gravité.

Le conseil d'administration du CDG 07 a été contraint d'accepter le principe d'une hausse du taux de cotisations.

Ainsi à compter du 1^{er} janvier 2024 le nouveau taux de cotisation sera applicable.

Il est demandé à l'assemblée de se prononcer sur cette modification.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- Accepte l'avenant proposé par La MNT ; le taux de cotisations des garanties collectives indemnités journalières et invalidité passe ainsi à $1,36\,\%$
- Autorise monsieur le maire à signer l'avenant correspondant

QUESTIONS DIVERSES

• Le groupe « Joie et amitié » souhaite louer la salle polyvalente en 2024. Monsieur le maire propose de mettre la salle à disposition gratuitement et à titre exceptionnel. En conséquence de quoi, la commune ne versera pas de subvention à l'association en 2024. Proposition acceptée à l'unanimité.





- La commune a reçu une demande de subvention de l'école élémentaire publique du Cheylard qui organise un séjour dans le Vercors pour les enfants atteints de handicap. Un enfant de cette école est domicilié sur notre commune. Le montant de la demande est de 11,00 Euros.
 La demande est acceptée après un vote du conseil : 8 voix pour, 2 contre et 2 abstentions.
- Nous avons reçu un message de Monsieur Patrick Fourel qui souhaite un soutien financier de la commune dans le cadre de son action avec les Restos du cœur.
 Le conseil municipal ne souhaite pas donner suite à cette demande.
- Relance du restaurant de la commune: Monsieur le maire remercie tous les membres du conseil municipal qui ont participé au nettoyage des locaux. Afin d'assainir les lieux, deux devis ont été demandés à des entreprises de nettoyage spécialisées dans le ménage des locaux de restauration. Un premier devis a été reçu de la société CRB pour un montant de 3109,60 Euros. L'autre société n'ayant pas répondu. Le devis est approuvé à l'unanimité.
 Concernant la dégradation des locaux, l'assurance prendra en charge tout ce qui concerne le dégât des eaux (recherche de fuite, réparation placo etc...). Nous attendons encore la décision de l'assurance sur la dégradation des murs.

Céline Rouch et son architecte sont venues prendre les mesures afin de créer les plans d'aménagement du restaurant et de la terrasse. Le dossier d'appel d'offre pour la recherche de candidats sera terminé fin décembre pour diffusion à partir de janvier 2024.

 Corine est chargée d'établir le dossier de demande de subvention auprès de la Fondation du patrimoine pour la rénovation des façades du restaurant. Le dossier doit être prêt fin février 2024.

TOUR DE TABLE

Chantal : nous avons un problème avec la location de la salle polyvalente pour les bals. Ce type de location nécessite un temps de nettoyage qui n'est pas compatible avec des locations trop rapprochées.

Monique: demande si l'épareuse est passée.

Dominique:

- Un rendez-vous avec l'école de Foucault a été pris pour aménager l'espace de l'aire de loisirs faisant face au blason pour l'installation future d'une vigne.
- Les joints du mur de l'aire de camping-cars seront finis prochainement.

Joël: signale l'accident du camion du laitier qui a failli se renverser et a détérioré la route.

Florian: signale les nombreux dégâts dans les chemins, suite aux intempéries.

Marc: demande à ce qu'une décision soit prise concernant la buse située au chemin de Fay.

Christophe: a terminé l'installation des néons (bar de la salle polyvalente).





Philippe:

- A contacté le représentant au sujet de l'électrovanne d'arrosage.
- Les travaux au quartier la Moutonne avancent. Enfouissement réseaux télécom prévu début décembre.
- L'éclairage public fonctionne partout.
- Une prise a été installée en face de chez Ponson.
- Propose la mise en place des guirlandes lumineuses de Noël. Rendez-vous est pris pour le vendredi 18 novembre vers 13h30.

Keyne: RAS Vincent: RAS Corine:

- Fondation du patrimoine : les outils de communication sont terminés (bons de souscription, roll-up, panneau pour l'aire de camping-cars). Toute la documentation, sauf les bons de souscription papier, est bilingue (français et anglais).
 Le site internet pour la collecte de dons et le QR code seront activés très prochainement.
- Fondation du Crédit agricole : la commission doit se réunir le 15 novembre 2023.
- Nous devons lancer les appels d'offre pour la rénovation de la tour car les fondations ne tiennent pas compte des estimatifs et souhaitent des devis.
- Le diagnostic d'archéologie préventive est terminé. Nous aurons le rapport et l'avis de la DRAC probablement fin février / début mars. D'ici là, nous ne devons intervenir ni sur les sols ni sur le bâti au risque de voir notre permis de construire bloqué.
- Nous préparons la réunion publique du 21 novembre.
- L'animation de Noël aura lieu le 16 décembre. Monsieur le maire propose d'avancer la mise en place des décors de Noël au vendredi 8 décembre et non le 15 décembre comme initialement prévu, afin que la décoration soit mise en place en même temps que l'éclairage des guirlandes de Noël.

23h37 Monsieur le maire lève la séance.

La secrétaire de séance

Corine FAURE-BASSANO

le Maire

Denis GLAIZOL



Tél. 04.75.06.70.64

Mail: mairie.@empurany.fr